



🔊 Écouter



SENIOR / HANDICAP

## Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Le saviez-vous ? Le CDCA est là pour vous représenter et vous informer.

Installé en mars 2017, le CDCA est une nouvelle instance consultative pour mieux impliquer, de façon locale, les usagers et leurs proches dans la construction et le suivi des politiques publiques en faveur des seniors et des personnes handicapées.

Institué par la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi "ASV"), le CDCA remplace le CODERPA, qui représentait les retraités et les personnes âgées, ainsi que la CDCPH pour les personnes handicapées.

Le CDCA est présidé par Valérie Dauge, Première Vice-Présidente du Département de la Vienne, chargée des personnes âgées et des personnes handicapées.

Les membres du CDCA : [Arrêté de composition du CDCA](#)



**DÉPARTEMENT DE LA VIENNE**  
PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319  
86008 POITIERS CEDEX

📞 05 49 55 66 00